

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No : 500-06-000814-166 L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, J.C.S.	PROCÈS-VERBAL Conférence téléphonique Référée de Salle prévue Date	COUR SUPÉRIEURE Le 10 octobre 2018 JM2497
---	--	--

Demandeur	Procureur(s)
GILBERT MC MULLEN Absent	Me André Lespérance Me Anne-Julie Asselin TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE Me Marie-Michelle Savard JEAN-FRANÇOIS BERTRAND AVOCATS Présents

Défenderesse	Procureur(s)
AIR CANADA Absente	Me Guillaume Boudreau-Simard STIKEMAN ELLIOTT Présent

Nature de la cause
Action collective

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	DEMANDE POUR APPROBATION DES AVIS AUX MEMBRES

Greffier(ière) Louise-Josée Robichaud	Interprète N/A	Sténographe N/A
--	-------------------	--------------------

Audition AM :	Début 9 h 32	Fin 9 h 47	Audition PM :	Début	Fin
			Résultat de l'audition : Jugement rendu ce jour. Conférence de gestion téléphonique fixée au 20 novembre 2018, à 9 h.		

HEURE

9 h 32

DÉBUT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Identification des procureurs
Échanges entre le Tribunal et les procureurs

JUGEMENT :

Le Tribunal :

ACCUEILLE la demande pour approbation des avis aux membres;

APPROUVE les avis court et long aux membres contenus à l'Annexe 1 de la demande;

ORDONNE la publication et la diffusion de l'avis aux membres au plus tard le **2 novembre 2018**, par les canaux de communication suivants :

- a. Courriel ou envoi postal aux personnes contenues à la liste produite en Annexe A de l'Avis d'appel devant la Cour fédérale dans le dossier T-1290-18 par les ex-administrateurs d'Aveos à l'encontre d'une décision arbitrale de Pierre Flageole, relativement à l'application des dispositions du *Code canadien du travail* et du Programme de protection des salariés administré par Travail Canada;
- b. Sites web et pages Facebook des procureurs du demandeur;

LE TOUT aux frais de la défenderesse;

No :
500-06-000814-166

Référée
de

Salle
prévue

Date

Le 10 octobre 2018

L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, J.C.S.

JM2497

ACCEPTE le protocole de l'instance soumis par les parties le 5 octobre 2018;

AUTORISE la défenderesse à produire une défense écrite;

FIXE une conférence de gestion téléphonique au **20 novembre 2018**, à **9 h**, en vue, notamment, de fixer les interrogatoires.


L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, J.C.S.

9 h 47

Fin de la conférence téléphonique


Louise-Josée Robichaud g.a.c.s.